

PORT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ANNÉE 19

18

de Cherbourg

MARINE NATIONALE.

ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE.

Indiquer le dépôt ou le bâtiment.

Sous marin Jessel

A droit à la réduction du prix de la place sur les chemins de fer.

Une permission de (1) quarante jours à passer à (2) saint Pierre et Miquelon

Le nommé a déclaré avoir les ressources nécessaires pour effectuer son voyage (aller et retour).

est accordée au (3) matelot sans spécialité

Feron Auguste n° 72 st. c. m.

Le Capitaine de la compagnie,

Il lui est enjoint d'être de retour à son poste le sous peine d'être poursuivi pour

absence illégale.

Fait à Cherbourg le 26 Décembre 1918

Le Chef de Poste Commandant, l'Officier en second

J. Courney



Matelot au rôle d'équipage.

En cas de mobilisation, le titulaire de la présente permission devra rejoindre son poste immédiatement et sans autre avis.

NOTA. — Toute permission de plus de quatre jours devra être présentée au visa de l'autorité maritime ou militaire compétente aussitôt l'arrivée à destination.

Ses frais de passage... (handwritten notes in red ink)

Mu arivi à Bordeaux
le 2 Janvier 1919



mandati la somme
de cent cinquante onze francs
70/100 p. frais de passage de
Bordeaux à New York.

le 7 Janvier 1919
Le Chef du Service de l'Interdendance Maritime

Payé pour indemnité + Pilote métrique
la somme de 16, 85 (Cherbourg Bordeaux)
aller

Cherbourg le 27/12/18 82
Le Commissaire,

Payé pour indemnité vivres
la somme de quatre vingt deux frs
16.85
98.85

Cherbourg le 27/12/18
Le Commissaire,

Vertical text on the left side: 'V. Bourdeaux à BORDEAUX' and 'pour se rendre à Le Port de New York le 7 - 1 1919'. Below it, 'Le Commissaire Spécial du Port'.

PRESENTED at
AMERICAN CONSULATE, Bordeaux, France.

-6 JAN 1919, 191...

God. Bucklin
Consul of the United States.



No. 69. Fee \$ 1
Equal to Frs.

Handwritten signature and date: 'V. Bourdeaux le 26 Janvier 1919'.